

Offre d'emploi

La ville de Mions (13 000 habitants) recrute pour sa Police Municipale un policier municipal.

Merci d'adresser vos candidatures à Monsieur le Maire par mail à recrutement@mions.fr ou par courrier 4 Place de la République CS 43029 Mions 69965 Corbas Cedex **avant le 9 février 2019.**

Direction	Prévention et sécurité
service	Police Municipale
Intitulé du poste	Policier Municipal
Numéro du poste	1800-09
Filière	Sécurité
Grade du poste	Gardien-Brigadier
Descriptif du poste	Exerce les missions de prévention, de maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assure une relation de proximité avec la population. Surveillance générale de la commune
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Surveillance des bâtiments communaux, écoles, collège et équipements sportifs ; ➤ Ilotage pédestre, à vélo et véhiculée ; ➤ Gestion des conflits de voisinage, gestion des épaves, gestion de l'accueil des cirques et spectacles, affichage sauvage, stationnement des gens du voyage ; ➤ Veiller au respect des arrêtés municipaux : ex : regroupements, consommation d'alcool, tenue vestimentaire, parcs, raccompagnement des mineurs de moins de 13 ans ; ➤ Feux gênants, divagation d'animaux, contrôle des chiens dangereux ; ➤ Gestion des manifestations sportives et culturelles sur la voie publique ; ➤ Surveillance des villas en période estivale ; ➤ Dysfonctionnements sur voie publique, dépôt d'immondices ; ➤ Gestion des vacances funéraires ; ➤ Police de la route : relevé de toutes les infractions au code de la route (alcoolémie, vitesse, stupéfiants) ;

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animations scolaires pour le primaire et le secondaire sur la prévention routière ; ➤ Accueil et relation avec les publics. ➤ Tâches administratives : rédaction et transmission d'écrits professionnels.
Compétences	savoir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil et relation avec les publics. ➤ Tâches administratives : rédaction et transmission d'écrits professionnels. ➤ Droit de procédure pénale ➤ Technique de gestion de conflits
	Savoir faire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissances informatiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtrise des logiciels libre Open Office ➤ Gestion PM avec un logiciel PM : EPM (main-courante, bulletins de service, OTV, rapports, PV, arrêtés, fourrières, objets trouvés, chiens dangereux etc ...) ➤ Gestion du logiciel de l'ANTAI pour l'enregistrement des PVE.
	Savoir être	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Qualités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Discrétion absolue ; ➤ Esprit de discipline en rapport avec le code de déontologie de la Police Municipale ; ➤ Esprit d'équipe (facilités d'adaptation au sein du groupe) ; ➤ Capacité à travailler en équipe ; ➤ Capacités rédactionnelles ; ➤ Disponibilité par rapport aux services exceptionnels ou aux événements ; ➤ Capacités à travailler en lien avec le maître chien.
Conditions d'exercice/ contraintes	Horaires/ congés/ temps de travail...	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actuellement sur deux équipes : du lundi au vendredi de 07h20 à 00h00 et le samedi de 12h00 à 00h00 ; ➤ En dehors de ces horaires, des services spéciaux peuvent être organisés la nuit pour traiter des problématiques de délinquance ; ➤ En dehors de ces horaires ou le dimanche, l'agent effectue la surveillance des manifestations ; ➤ Uniforme réglementaire ; ➤ Condition physique permettant le travail en autonomie.
Habilitation/permis/diplomes		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Titulaire de la fonction d'agent de Police Municipale ou titulaire du concours et inscrit sur la liste d'aptitude ; ➤ Permis de conduire catégorie B ; ➤ Agrément du préfet et du procureur de la République ; ➤ La formation armement serait un plus ;

Moyens		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériel : <ul style="list-style-type: none"> • trois véhicules de police, dont un équipé pour le maître chien ; • deux scooters ; • deux vélos ; • huit radios ; • cinq PVE ; • éthylotest électronique ; • tests salivaires, dépistage de stupéfiants. ➤ Armement : <ul style="list-style-type: none"> • Classe B : Pistolet semi-automatique 9mm, PIE (Taser), Bombe de + de 100ml ; • Classe D : bombe de défense de - de 100ml + tonfa + bâton télescopique ➤ Formations : <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue obligatoire au maniement des armes (Pistolet, PIE(Taser), BTB et bombe de défense) ; • Formation continue aux GTPI ; • Recyclage annuel SST*.
Champ relationnel	interne	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service de vidéo protection ; ➤ Service technique ; ➤ Service urbanisme ; ➤ Service scolaire ; ➤ Service des sports ; ➤ Associations ; ➤ Service social.
	externe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gendarmerie ; ➤ Préfecture ; ➤ Sapeurs pompiers/Secours ; ➤ Représentants des bailleurs ; ➤ Métropole. ➤ Commerçants ➤ Citoyens